

Date de l'arrêté : 27/01/2026	République Française Département : AUDE Arrondissement : Limoux COUSTAUSSA - COMMUNE
Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE	

ARRÊTÉ
N° AR_002_2026

portant TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Coustaussa,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
BOISSE Véronique	Adjoint technique territorial - 7ème échelon	01/04/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Coustaussa, le 27/01/2026

Le Maire,
Didier TRICOIRE
(A signé)

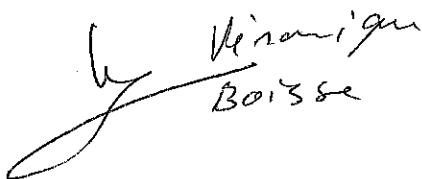


AR_002_2026

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de
deux mois à compter de la présente notification,
éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux
mois à compter, soit de la réponse de l'administration,
soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 03.02.2026

Signature de l'agent :


Véronique
Boisse

